"Les mots et les choses" dans trois devinettes du XVe siècle

Autor(en): Baldinger, Kurt

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Band (Jahr): 48 (1984)

Heft 189-190

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399744

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

«LES MOTS ET LES CHOSES» DANS TROIS DEVINETTES DU XV^E SIÈCLE

A Raymond Arveiller pour son 70° anniversaire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'insister sur l'intérêt des « devinettes » du XV^e siècle pour l'histoire de la langue française, et notamment pour l'histoire du vocabulaire (¹). J'ai choisi aujourd'hui trois de ces devinettes pour montrer leur importance pour l'histoire à la fois des mots et des choses, de la « Wort- und Sachforschung », méthode élaborée dès le début de ce siècle et chère à notre vieil ami Raymond Arveiller qui, lui-même, en a fourni quantité de beaux exemples (je pense, p. ex., à son bel article à propos de *chrysomele*, « coing » ou « abricot » ? dans les Mélanges qu'on m'a dédiés en 1979).

L'autel du four

est opposé à l'autel du moustier dans la devinette suivante :

Demande

Quelle est la chose au monde de plus contraire ordonnance (2) a ung moustier (3) ?

Response

C'est ung four, et pour mainte raison, car a ung four l'autel est a l'entree, et a ung moustier il est dedens ou plus parfont (71).

⁽¹⁾ Devinettes françaises du moyen âge, éd. par Bruno Roy (Institut d'études médiévales, Université de Montréal), Montréal (Bellarmin) - Paris (J. Vrin) 1977, 217 p.; v. nos articles Zum Wortschatz der Rätselfragen im 15. Jahrhundert, ZrP 100, 1984 (sous presse) et Homonymie- und Polysemiespiele im Mittelfranzösischen, ZrP 100, 1984 (sous presse); Un jeu de mots manqué au XVe siècle, RLiR 46, 1982, 331-335.

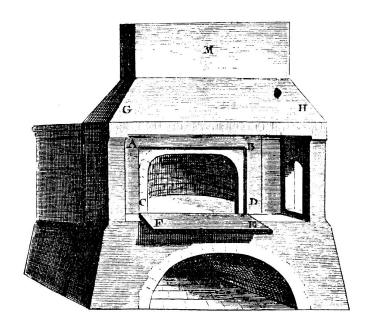
⁽²⁾ Ordonnance « manière d'être » manque FEW 7, 397 a, mais est attesté aussi dans GirRossb.

⁽³⁾ Afr. mfr. *moustier* « église » (mil. 12°-16° s., FEW 6³, 72 b) se retrouve dans DevR 196; 285; 386; 535; etc.

Si l'autel du moustier est archiconnu (afr. mfr. alter < ALTARE, transformé en autel dès le XII° siècle, FEW 24, 351 b), l'autel du four l'est bien moins ; ils s'agit d'une métaphore du langage technique à peine connue en dehors des gens du métier. Le FEW (ibid.) n'a pourtant pas manqué de l'enregistrer : autel « tablette sur laquelle pose le bouchoir [= « plaque de fer dont on ferme la bouche d'un four » Lar 1867] quand le four du boulanger est ouvert » (dep. 1782, EncMA 1, 278) et « partie du four à réverbère séparant le foyer de la sole et isolant le métal du combustible (t. de métall.) » (1795-1805, DatLex 1 ; dep. 1863). Le Larousse du XX° s. (1, 1928, 449 c) donne une esquisse de l'autel de four, mais je ne pense pas que cette construction plutôt moderne corresponde à l'autel du four du XV° s. La première acception (« tablette en avant de l'entrée » Lar 1962 sub four) convient beaucoup mieux. La définition de l'Encyclopédie méthodique n'est pas très précise, il est vrai :

« Autel du four ; c'est le devant du four. » (EncMA 1, 1782, 278 a sub 'Vocabulaire du Boulanger'),

mais la Planche de EncPl 2, 1763, 10, qui donne une esquisse du « four vu de face » :



nous permet de voir clairement de quoi il s'agit. La bouche du four (ABCD) est fermée par la plaque qui la ferme (FE). Cette plaque se pose, si on ouvre la bouche, sur une espèce de corniche (en blanc) qui

s'appelle *autel* sans que, ici, ce terme soit nommé. Une chose est certaine : notre devinette, notée vers 1470, fait avancer la première date de ce terme technique de plus de trois siècles.

Il revient même dans une seconde devinette:

Demande

Pourquoy a ung four l'autel en dehors, et ung moustier l'a au par dedens?

Response

Pour tant (4) que l'en (5) chante dehors le four sans lumiere plus que dedens le moustier a grant lumiere (6) (183).

Le four sans lumiere rappelle l'expression proverbiale il fait noir comme dans un four (J. Le Roux, Dict. comique, satyrique, burl.... 1735, s.v. four; Le Roux de Lincy, Le livre des proverbes français, II, 197; cité par M. Roy; cp., au XIII^e s. déjà: plus noire que forniaus de chambe, Fabl., Montaiglon/Raynaud III, p. 65, cité par I. Vogel, Die affektive Intensivierung der Adjektiva mit Hilfe des Vergleichs im Altfranzösischen, Heidelberg 1967, p. 102; cp. aussi four « lieu obscur » dep. Fur 1690, FEW 3, 902 b).

Les bon(d)s et les volées

La devinette 344 nous mène dans un deuxième domaine technique, cette fois-ci sportif, dans le domaine du jeu de paume (7):

Demande

Je demande pourquoy Dieu prent les bons. Response

Pour tant que il n'a cure des vollees (344).

La question suggère bon < BONUS (FEW 1, 433 b). Mais la réponse l'oppose à $vol(l)\acute{e}e$ « mouvement de la balle, au jeu de paume, tandis qu'elle se meut dans l'air » (la date « dep. Fur 1690 », FEW 14, 601 a est évidemment à corriger) et plus précisément jouer de $vol\acute{e}e$ « renvoyer

⁽⁴⁾ Pour tant que « parce que » (1306), pourtant que (Froiss - Wid 1675 . . .) FEW 13¹, 90 a.

⁽⁵⁾ L'en « l'on » (Roland-16e s., FEW 4, 457 a).

⁽⁶⁾ a grant lumière (manque FEW), cp. grand jour « pleine lumière du jour » (dep. Est 1549, FEW 4, 219 a ; mais déjà à Douai en 1252).

⁽⁷⁾ J'ai eu l'occasion de toucher à ce domaine dans mon article *Premier : terme* de jeu de paume méconnu dans Rabelais, TraLiLi XVI, 1, 1978, 45-48,

la balle avant qu'elle ait touché à terre » (dep. Oud 1660 [!], FEW ibid.). Comme dans le tennis actuel, on pouvait, en effet, retourner la balle (l'esteuf!) directement, sans la laisser atteindre la terre (c'est-à-dire par volée; en allemand on l'appellerait Flugball), sans la laisser rebondir, ou après le bond, après le rebondissement de la balle. De premier bont « dès le commencement » se trouve déjà chez Christine de Pisan (GdfC 8, 340 c), mais les attestations non métaphoriques de bond comme terme (très courant) du jeu de paume se font attendre (Huguet donne un ex. de Montaigne), de sorte que notre exemple de l'homonymie de bons pl. (de bon et de bont, bond), daté de ca. 1470, n'est pas sans intérêt. Faux-bond « bond que fait une balle dans un jeu de paume, soit par l'inégalité du terrain, soit par la manière dont elle est poussée; faute qu'une personne fait dans sa condition, action de manquer à ses engagements » est daté Widerh 1669 - Trév 1771 (FEW 1, 429 b), mais Huguet cite plusieurs exemples à partir de 1541. Bond et volée sont à la base de plusieurs expressions métaphoriques: entre bond et volée « en saisissant une conjoncture heureuse » (dep. Villon; un ex. de 1526, Guillaume Crétin, dans Huguet; FEW 14, 601 a), que de bond que de vollee « d'une façon ou d'une autre, tant bien que mal » (1538, BPériers dans Huguet; le même passage est daté 1558 dans les Matériaux de Besançon 10, 1976, 25, d'après l'éd. Jannet 1856; d'autres ex. avec variantes chez Huguet et dans le FEW), tant de bont que vollee « id. » (ca. 1490, OctSGelais, MoyFr 3, 1978, 102), de bond ou volée « à tort et à travers » (1557, Ferry Julyot, Huguet), perdre la volée pour le bond « perdre une occasion en s'amusant » (Cotgr 1611 — [« to loose an opportunitie, by neglecting it, upon a hope that it will returne »] — Oud 1656, FEW 14, 601 a avec une définition peu correcte) (8). Jean Rychner et Albert Henry décrivent judicieusement les expressions avoir le bont « être dans une situation défavorable », etc., et l'avantage de prendre la vollee (Villon Test. 617/618, v. ci-dessus la note 7); d'où qui volée a n'attende bon (p. ex. dans Le Songe doré de la Pucelle, AncPoés III, 214, cité par Huguet). Si, dans notre devinette, Dieu prend les bons/bonds, c'est qu'il ne s'intéresse pas aux volées! (9)

^{(8) «} laisser échapper une occasion favorable » (déf. plus correcte de Rychner/ Henry, Le Testament Villon, II, 1974, à propos des vers 617/618). Il n'est d'ailleurs pas « plus facile » (note de B. Roy) mais plus avantageux de prendre la balle à la volée. André Burger, dans son Lexique complet de la langue de Villon (21974) pense que l'expression fig. à la volée serait « prise à la langue militaire », mais elle vient sans aucun doute du jeu de paume.

⁽⁹⁾ Fr. n'avoir cure de « ne pas s'intéresser à » (aussi dans Devinette 343) (dep.

La croix

Avec notre troisième exemple nous sortons du domaine du jeu de paume qui était strictement réservé à la noblesse, pour retrouver les églises, les cimetières, les ânes, les meuniers, les croisés et les 'folles femmes' :

Demande

En quelz lieux est la croiz assise, ou elle a moins de reverence et d'honneur que autrement (10) ?

Response

En quatre lieux. Et premierement sur le clochier de l'eglise, car les oiseaulz chient souvent dessus ; en la chimentiere (11), car les chiens pissent dessus ; sur le dos d'un asne, car le monnier (12) y assiet son derriere (13) ; et sur la poittrine des (de J. Woodrow Hassell) croisiés (14) de oultre mer (15), car souvent ilz en coeuvrent (16) mainte folle femme (17) (516).

La profanation de la croix par les oiseaux sur le clocher d'une église et

Alexis, FEW 2, 1557 b). Il ne me semble pas nécessaire d'aller plus loin, avec Bruno Roy, et d'interpréter qu'il prend les bon(d)s parce qu'« il n'y a rien d'impossible à Dieu». Dans volée il n'y a, probablement, aucune allusion à voler au sens de « dérober » (ce sens n'apparaîtra, d'ailleurs, qu'au XVI $^{\rm e}$ s.).

⁽¹⁰⁾ autrement « ailleurs, à l'ordinaire » (ce sens manque FEW 24, 355 a).

⁽¹¹⁾ Aflandr. apic. *chimentiere* (encore Chastellain) FEW 2, 834 b. Le genre fém. est confirmé par plusieurs patois modernes. - Cp. mfr. *croisé* « garni de croix (p. ex. cimetière) » (1559) FEW 2, 1377 b.

⁽¹²⁾ Fr. *monnier* « meunier » (surtout fr. du Nord, Jak-16^e s., . . . ; 'pop.' Trév 1704-1771) FEW 6^a, 35 a.

⁽¹³⁾ Le FEW enregistre derrière « cul » deux fois (3, 47 a : frm. ; 47 b : mfr. nfr. « partie postérieure ; spéc. cul ») ; le mot se retrouve dans les devinettes 393 (d'une femme) et 482 (d'un chat).

⁽¹⁴⁾ Fr. croisé « celui qui prend part à une croisade » (dep. 12° s., FEW 2, 1375 a); mais aussi un ordre religieux (dans Rutebeuf, TL 2, 1079); cp. apr. crozada « croix portée par les croisés sur leurs vêtements », frm. croisade (Mon 1636-Miege 1677) FEW 2, 1375 a.

⁽¹⁵⁾ Afr. mfr. outre-mer « Orient » (Wace-14° s., FEW 14, 11 a; aj. 1307, CptRoyF 24034).

⁽¹⁶⁾ Cet emploi rappelle fr. couvrir v.a. « s'accoupler (avec une femelle, en parlant du mâle) » (dep. 13° s., FEW 2, 1147 a) ; cp. all. decken « accoupler (en parlant d'animaux) ».

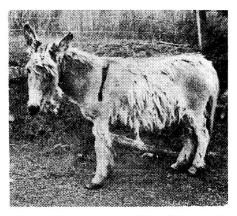
⁽¹⁷⁾ Afr. mfr. folle femme « femme de mauvaise vie » (13°-16° s.; aj. ca. 1520, EnfProd éd. Macrì 1386), frm. femme folle de son corps (dep. Lar 1872) FEW 3, 691 b. M. Möhren me rend attentif à JGarls p. 377: foles femes (Ms. XV° s.) = meretrices glosé puteins (Ms. XIII° s.).

par les chiens dans le cimetière ne demande pas de commentaire. Quant aux chiens on pourrait rapprocher tout au plus cette devinette du numéro 535 :

Pour quoy chasse on les chiens hors du moustier? —
Pour tant (4) que point ne vont a l'offrande, et se chient (18) sur les
morts (535 dans W, 3e tiers 15e s. et D, vers 1498).

La quatrième profanation, due aux croisés qui 'couvrent mainte folle femme' de leur croix, pose peut-être un problème de morale, mais non de compréhension. Que les croisés — au XV° s. ce seront plutôt des pèlerins — ne dédaignaient pas les belles payennes est confirmé par d'autres sources : « Die Kreuzfahrer erleiden die Strafe für zu enge Kontakte mit heidnischen Damen » écrit U. Schöning dans un article qui paraîtra en 1985 ou 1986 dans la ZrP (Die Juden in der Chanson d'Antioche).

Mais c'est surtout le troisième exemple, la profanation de la croix sur le dos d'un âne par le derrière d'un meunier qui demande une explication. Elle m'a été donnée sans hésitation par une de mes filles qui vient de terminer ses études vétérinaires : l'âne domestique — et lui seul — porte la configuration d'une croix dans le poil qui va de la tête à la croupe avec une barre transversale qui va en direction des pieds de devant :



Photographie dans Der grosse Brockhaus 3, 1978, p. 549.

⁽¹⁸⁾ Cet emploi pronominal à sens actif manque FEW 2, 16 a; TL; Gdf; cp. pourtant l'expression vulgaire va te chier! (vers 1520, L'Enfant prodigue, ed. Giuseppe Macrì 1982, 730). Dans notre devinette 516 chier est remplacé par pisser, parce que le premier était déjà 'occupé' par les oiseaux!

Et les zoologistes confirment: « Die helle, weissliche Schnauze bildet zwar einen Gegensatz zu der schwarzen Zebramuffel und verbindet die afrikanischen Wildesel wieder mehr mit den asiatischen; das sogenannte Schulterkreuz [croix de l'épaule], ausser dem Rückgratlängsstreifen noch ein kurzer Querstreifen über dem Widerrist, tragen nur unser Hausesel und sein Hauptstammvater; die zweite wilde Art hat kein Kreuz, dafür aber eine ausgeprägte Zebrastreifung, Querringel, an den Beinen » (Brehms Tierleben, Säugetiere, vol. III, Leipzig 1925, p. 655). La croix, c'est-à-dire l'endroit où les deux bras de la croix se croisent, est juste l'endroit où s'assoient ceux qui chevauchent un âne.

La provenance de cette croix de l'âne est expliquée par des légendes :

« L'âne a eu souvent l'honneur de porter Jésus-Christ, par exemple lors de son entrée à Jérusalem. En signe de reconnaissance, Notre Seigneur l'a marqué au dos du *signe de la croix* » (Tradition générale en France, RlFn 4, 250),

ce qui comportait certains avantages d'ordre pratique:

L'âne est le seul animal respecté par la foudre (19). Il a sur le dos une croix de poils plus foncé que le reste de sa robe. Jésus-Christ lui a accordé ces avantages parce que c'est monté sur cet animal qu'il a fait son voyage d'Egypte » (Rouvray Saint-Denis, Eure-et-Loir, relevé par M. J. Poquet, dans RIFn 4, 250) (20).

⁽¹⁹⁾ Cette légende n'est peut-être pas sans rapport avec le témoignage suivant provenant de la Roumanie: « Les Transylvains plantent sur le point le plus élevé d'un édifice qui vient d'être construit, une tête d'âne pour empêcher les sorciers de faire tomber la foudre sur la maison » (Dr. E. Léger, Voyage en Moldavie, cité par RIFn 4, 251).

⁽²⁰⁾ Dans la tradition arabe, il s'agissait d'un *mulet* et une légende différente explique son impuissance : « Le mulet avait été choisi par Joseph pour porter la sainte famille en Egypte ; mais tandis que le bon vieux lui mettait le bât, la sotte et impertinente bête lâcha contre lui une de ses ruades habituelles, et Joseph en ayant été contusionné maudit l'animal. Depuis lors, il est resté impuissant, et c'est à la malédiction du respectable vieillard que le mulet doit de n'avoir ni ancêtres, ni lignées, et ainsi d'être exclu de la famille. Voilà pourquoi il est toujours en colère contre tout le monde et que, rejeté de tous, il n'aime personne » (Tradition arabe, Pierotti, Notions sur quelques animaux de la Palestine, 1869, cité dans RIFn 4, 273). — « Les mulets », d'ailleurs, eux aussi, « ont souvent sur le dos une raie de couleur plus foncée que le reste de la robe, qu'on appelle raie de mulet » (RIFn 4, 270), mais il ne s'agit pas d'une croix ; cp. raye « rayure (en parlant d'un bœuf) » (1542, Rab I 5, éd. E [« ce fauveau à la raye noire »]) ; v. aussi FEW 10, 392 a.

La croix de l'âne, t. spécifique, manque dans l'article CRUX du FEW, où l'on ne trouve que des sens apparentés tels que « région où se joignent l'échine et le bassin d'une vache » (patois de la Gleize ; en tchèque, par ex., $k\check{r}i\check{z}$ « croix » désigne la même région lombaire chez l'homme) ; mfr. bien $croisi\acute{e}$ « qui a une poitrine large et bien assise » (1491), etc. ; mfr. $crois\acute{e}$ « partie du dos qui s'étend entre les épaules » (Chastell - Mon 1636), croisure « id. » (Chastell - Cotgr 1611) FEW 2, 1379 b.

Reste à dire un mot à propos des *meuniers* qui profanent cette croix de l'âne par leur respectable partie postérieure. L'âne, pauvre animal de transport, est obligé de porter tout ce qu'on veut, on le sait, d'où d'autres dictons, tel en allemand.

Drei Dinge tragen was man ihnen auflädt : eines Weibsbilds Kopf, eines Esels Rücken, eines Mönchs Gewissen (Cité dans RIFn 4, 221).

En fr., de même, on se moque des prêtres en les rapprochant — cette fois-ci de la bêtise — des ânes :

Quelle est la plus digne beste qu'il soit? — C'est asne, car d'un asne fait on bien ung prestre, qui pourrait estre evesque et pape (531, dans W, Gand 3° t. 15° s.).

Mais les meuniers dépassent de loin les prêtres en tant que boucs émissaires; ce sont les plombiers ou les mécaniciens de voitures du XV^e siècle parce qu'on leur donne le blé et il faut se fier à eux par la suite. Il y en a de nombreux exemples dans les devinettes :

Qui est de tous autres le plus privé (21) larron que il soit? — C'est ung monnier, car il ne prent fors de ce qu'on laisse en ses mains (117).

De quelz manieres de gens par tout le monde est plus grant dommage de leur mort ? —

C'est de ung monnier, car pour sa mort, il fault faire de ung preudhomme ung larron (513).

A quoy cognoist on au marchié la poulaille de ung monnier entre toutes aultres? —

C'est par coustume la plus grasse (120).

Pourquoy, se monniers sont larrons, n'en fait on bonne justice? — Pou de plaintes s'en font; et que plus est, ne sont prins au fait, et n'ont rien se on ne leur apporte (523).

⁽²¹⁾ privé « se dit d'un voleur adroit » (ca. 1280, FEW 9, 397 a).

Pourquoy ne sont monniers pugnis de larrechin? —

Pour tant que riens ne prendent s'on ne leur baille, et par ainsi ne sont attains ne convainqus (118).

Quelz gens pevent faire grant testament des biens d'autruy? — Ce sont monniers, car quoy qu'ilz laissent a leurs hoirs, ceulz bien scevent ou le prendre (522).

Comment s'excusent les monniers, quant imposez sont d'avoir trop largement prins meuture ? —

Il nomme son boisteau Raison, sa hughe ou il met son gaing Mallepart et son asne le Diable; puis dist en soy excusant: « Se j'en prens que par raison, en malle part soit il bouté, et le diable le puist emporter! » (119) (22).

Quelz gens gaignent journellement le plus sur les mescroians? (23) — Ce sont monniers, tisterans de toilles et cousturiers (459).

Notre devinette s'insère donc dans la longue série des plaintes contre les meuniers, mais ceux-ci sont encore dépassés, en quatrième lieu, nous l'avons vu, par les croisés et leur vie dissolue.

Les trois devinettes témoignent de l'importance de ce genre de jeu verbal pour l'histoire du vocabulaire et tout spécialement — nous espérons l'avoir démontré — de celle des connaissances techniques, encyclopédiques pour comprendre les textes. Bref: pour comprendre les mots il faut connaître les choses.

Heidelberg.

Kurt BALDINGER

⁽²²⁾ Cp. E. Tabourot, Les bigarrures du Seigneur des Accords, Paris ²1603 (cité par Roy et RlFn 4, 249).

^{(23) «} les infidèles » (FEW 2, 1302 b), mais sûrement en jeu de mot avec ? J'y reviendrai.